

EN DIRECT De la Chambre

Lettre d'information de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne - Janvier 2017- N°60

EDITORIAL SERGE BOUSQUET-CASSAGNE, président

Il ne faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages !



L'épisode de grippe aviaire que nous subissons en Lot-et-Garonne n'a pas été provoqué par les canards sauvages. Il nous est arrivé par la route comme les allemands en 40, en provenance du Tarn. Dans ce département du Tarn, certains n'ont pas fait leur boulot. Les services de la Préfecture sûrement et les intégrateurs économiques peut-être. En tout cas, nous, qui étions sortis indemnes de la

première grippe administrative au printemps, nous voilà avec des ZP*1 et des ZS*2 autour de Monbahus avec des conséquences calamiteuses. En premier pour les sept gaveurs concernés qui vont de traumatismes en traumatismes, mais aussi dans la zone des fameux dix kilomètres, tous

les éleveurs de poulets, chapons, canards, pintades, dindes, faisans, poules pondeuses. Depuis le 30 novembre, pendant toute la période des fêtes, nous avons tenté, la Chambre d'agriculture, Patrick, Sylvie, Tiffany, Didier,

Laurent et tous les autres, de tempérer, atténuer ce traumatisme. Mme le Préfet nous y a aidé. Que d'appels téléphoniques, que de rencontres pour glisser du bon sens, de l'humanité, entre cette réglementation d'holocauste et l'interprétation qu'en font quelques vétérinaires sanitaires en mal de reconnaissance.

N'est pas Pasteur qui veut ! Nous avons évité l'abattage total. Est-ce une bonne chose ? Je ne sais pas, tant le maintien en vie d'animaux in-

*1 : ZP : Zone de protection, *2 : ZS : Zone de surveillance, *3 : Mercredi 11 janvier 2017

Grippe aviaire Informations en date du mercredi 11 janvier 2017

A ce jour, 7 foyers ont été identifiés sur le secteur de Monbahus et ont conduit à l'euthanasie de 19 000 canards suite à la mise en évidence de la présence du H5N8. À l'origine du 1^{er} foyer : des canards prêts à gaver contaminés, issus d'un élevage du Tarn. L'impact est énorme pour la quantité de producteurs de notre département : 3 communes en zone de protection, 29 communes en zone de surveillance. Soit, au total 112 éleveurs de palmipèdes ou de volailles maigres interdits de mouvements. Les 6 autres foyers se sont déclarés de part les déplacements des producteurs qui ont véhiculé le virus. Cela rappelle la nécessité d'éviter tout mouvement sur les exploitations des producteurs et le respect des mesures de Bio sécurité. Il y aura indemnisation et nous faisons le maximum pour accélérer la procédure et le versement des montants correspondant à la perte de production.

L'indemnisation couvrira la valeur marchande objective, les frais liés au nettoyage et à la désinfection ainsi que la perte d'exploitation. Par ailleurs, à ce jour, 8 élevages ont dû être euthanasiés pour des raisons de bien être animal pendant la période car aucun mouvement n'était possible sur la zone : ils feront égale-

ment l'objet d'une procédure d'indemnisation mais nous n'en connaissons pas à ce jour les modalités exactes. Actuellement, nous mettons la pression sur les services de l'État sur les aspects suivants :

- la rapidité d'intervention des organismes habilités pour le nettoyage, désinfection afin que les sites foyers d'élevage puissent redémarrer le plus tôt possible,
- la possibilité de sortie des prêts à gaver issus de la zone de surveillance en dehors du périmètre des 10 kms : réponse négative de la DGAL à ce jour mais en cours de négociation.
- la demande de prise en charge par l'État des analyses et du surcoût de transport en zone stabilisée : réponse négative de la DGAL à ce jour mais en cours de négociation.
- expertiser l'intérêt de retarder de trois semaines la fin de la saison de chasse aux faisans pour sauver le revenu d'un éleveur en ZS.

La DGAL autorise les mises en place de volailles sur la zone de Monbahus en ZS seulement.

demmes pose des problèmes collatéraux plus importants que l'éradication prônée par les intégrateurs dans les autres départements atteints. Notre religion ici, tant que nous serons en position d'influer, sera de ne pas jeter, brûler des animaux sains car cela va à l'encontre de tout ce que nous, paysans, avons dans le ventre.

Je note ici la position pour le moins asymétrique des intégrateurs qui me paraissent être des pompiers pyromanes.

Je note aussi la vacuité des mesures de bio-sécurité prises ce printemps à grands renforts d'investissements et de formations.

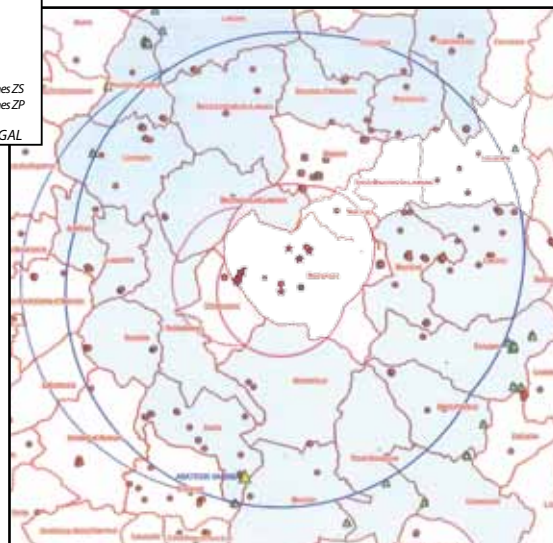
Je note le sentiment d'abandon des producteurs ; ainsi que l'incompétence de certains vétérinaires sanitaires quand il s'agit de dérouler toutes les mesures réglementaires de désinfection pour que nous puissions repeupler au plus vite la zone.

A ce jour*3, depuis le 23 décembre, nous n'avons ici pas de nouveau cas avéré sachant que s'il n'en tenait qu'à nous, j'aurai une méthode de lutte à vous proposer : on enterre les morts dans nos champs, on nourrit et on soigne les vivants, et, la vie continue : ce qui ne tue pas rend plus fort. Rappellons-le : H5N8 n'est pas transmissible à l'homme !

Ici, la Chambre est à vos côtés, aux côtés des éleveurs, que des éleveurs. Je souhaite que tous fassent de même pour que la vie reprenne autour de Monbahus.

Pour 2017, mes amis, je vous souhaite de réaliser tous vos vœux.

Soyez assurés que nous serons sur la route en éclaireur pour parer les coups qui ne manqueront pas de pleuvoir sur les plus faibles d'entre nous.



Enfin, nous sommes en lien permanent avec M^{me} Le Préfet, ses services (DSV et DDT), les groupements et les producteurs. Sachez que nous pouvons participer aux expertises pour tous les élevages. Tiffany MASSALVE a été désignée experte par la Préfecture pour vous accompagner dans vos démarches.

Contact Tiffany Massalve :
05 53 77 83 28 - 06 45 82 45 30
tiffany.massalve@ca47.fr

1^{ER} SALON DES ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES FORESTIERS RURAUX

VOUS ÊTES ENTREPRENEUR, CLIENT :
EXPLOITANTS AGRICOLES, VITICOLES, FORESTIERS, COLLECTIVITÉS LOCALES...

21/23/24 FÉVRIER 2017 AGEN

CENTRE DES CONGRÈS

SALON CONFÉRENCES EXPO DE MATÉRIELS
16 000 m² d'espaces d'exposition, les plus grandes marques présentes. Rencontres et échanges entre professionnels de toute la France.

UN SALON OUVERT POUR VOUS !

85 CONGRÈS NATIONAL
ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES



WWW.CONGRESED2017.FR

Inscrivez-vous maintenant

CongresEDT2017

Syndicat Entrepreneurs Des Territoires du Lot & Garonne, Pôle Agricole de Lalande 47110 Ste Livrade S/Lot

Ne manquez pas !

POUR LE 85^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL DES ENTREPRENEURS ET POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS L'HISTOIRE DES CONGRÈS EDT, un salon d'exposition de matériels sera ouvert à tous les professionnels agricoles, forestiers, viticoles, etc... Retrouvez la Chambre d'agriculture présente sur ce salon pendant les 3 jours. Vous pourrez assister aux mini conférences et aux démonstrations de matériels (restauration rapide sur place).
Site internet : www.congres2017.fr

RECHERCHE

La Chambre d'agriculture recherche des agriculteurs ou prestataires équipés de lame de nivellement contrôlée soit par laser soit par GPS. Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un projet potentiel de tests de relevés topographiques et d'aménagement agricole dont fait partie le nivellement.

Contact : Florent Ruyet au 06 89 49 43 42
florent.ruyet@ca47.fr

Abattoir 47

La qualité, à proximité !

La Chambre d'agriculture a repris à la barre du tribunal, le dernier abattoir du département pour garantir aux éleveurs et bouchers locaux la proximité et limiter les coûts d'approche et de livraison pour les usagers.

Nous garantissons une prestation de qualité respectant les préconisations sur la traçabilité, la qualité sanitaire des carcasses, le mode d'abattage souhaité par l'utilisateur. Aujourd'hui, l'ABATTOIR 47 a permis de conserver 21 emplois, il réalise 350 à 400 T d'abattage mensuel, recherche de nouveaux apporteurs et va engager un programme d'investissement de mise aux normes et de modernisation. Nous contactons les bouchers du département afin de les informer de notre offre de service et les inciter à faire abattre prioritairement dans notre abattoir, les animaux qu'ils proposent sur leur étal. Éleveurs, bouchers, grossistes, abattoir, nous devons tous jouer le jeu de la proximité, ce qui pérennisera les filières élevages départementales.

CONTACT : L'abattoir 47 Tél : 05 53 40 24 99
Port : Jean-Michel Bernet, Directeur 06 89 49 43 43

Rencontres Parole libre

Depuis le mois de novembre, la Chambre d'agriculture organise une série de rencontres près de chez vous. Les élus et les conseillers de la chambre sont à votre écoute. Ces temps d'échanges permettent de vous exprimer sur la campagne agricole, de parler des sujets qui vous préoccupent, d'aborder vos besoins, idées... C'est aussi l'occasion de sortir de son quotidien et de rompre l'isolement.

Pôle territoires Tél : 05 53 77 83 09

Retrouvez les dates et lieux des prochaines rencontres sur www.ca47.fr

Les cuma fêtent leur 70 ans !

La prochaine Assemblée Générale de la Fédération Départementale des CUMA de Lot-et-Garonne se déroulera le vendredi 10 février 2017 à 14 h 30 à Boudy de Beauregard. Les CUMA au nombre de 128 regroupent 80% des agriculteurs du département. Elles pèsent 9 millions d'€ de chiffre d'affaires et réalisent 5 millions d'€ d'investissements annuels accompagnés par l'Europe, la Région et le Département. Les CUMA s'orientent aujourd'hui vers le développement de services clefs en main avec des créations d'emploi vers la production d'énergies renouvelables (méthanisation) et vers le développement de cultures intermédiaires (couverts végétaux), pour retrouver de la matière organique dans des sols mieux structurés. Ces groupes coopératifs favorisent les bonnes relations entre agriculteurs, l'entraide, la solidarité et le soutien humain en cas de coups durs. Le partage du matériel permet de réduire les charges de mécanisation des exploitations pour aider à retrouver de la rentabilité économique. La FD Cuma 47 coordonne ce réseau et le représente auprès des pouvoirs publics. Elle est partenaire de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne.

Lionel Philip
Président de la FD CUMA 47



LA FORCE NE FAIT PAS TOUT. PARFOIS, SI. V6 TDI

Le nouvel Amarok Carat V6 3,0 TDI à 345 € TTC / mois*. Non assujéti à la TVS ni au malus.

*Exemple pour un Amarok Carat 304 CV V6 3,0 TDI avec options pack élite chrome XL, jantes en alliage et disques d'appoints et Location Longue Durée sur 60 mois et 80 000 km, option 8 mois de TVS et 47 jours de RSA 47 CV. Cible mensuelle d'200 km. C.A. 1,8. Revers de C5 (pneu) 190-200. Coffre arrière aux professionnels. Paris Intra et Brest. Option Javel au 111212026, chez tous les Distributeurs Volkswagen. Informations particulières, tous les modes d'acquisition de crédit par Volkswagen Bank (SARL - SARL de droit allemand - Capital 132 219 222 € - Succursale France - Siège Social Elise 13 au 84 de Saint-Louis 95100 Noisy en France - RCS Paris 632 632 994. Mandataire d'acquisition et d'intermédiation d'assurance UNAF. Montepremier Group France SA au capital de 7 702 000 € - 11, avenue de Bessières 92000 Courcouronnes - RCS 50550818 & 852 825 146. Volkswagen Véhicules Utilitaires recommande Capital Efficace Professionnel.

Groupe PUJOL
3 concessions à votre service dans le Lot-et-Garonne
AGEN : Avenue du Midi 05.53.77.70.30 - MARMANDE : 1 Rue Albert Einstein 05.53.88.13.30
VILLENEUVE/LOT : Route de Bordeaux 05.53.40.31.22
Votre conseiller commercial : Benoît BUJARDON 07.76.30.20.72

Faisons le point

Bilan mi-mandat



Le fil rouge de notre mandat : se battre pour défendre vos intérêts et vous faciliter la vie ! Serge Bousquet-Cassagne

Maintenir un service de proximité

La Chambre d'agriculture par et pour les agriculteurs.

Les élus de la Chambre d'agriculture ont choisi de mettre les agriculteurs au centre. Ils vous accompagnent dans toutes les démarches, dans la gestion des conflits, accidents de la vie, crises sanitaires ou climatiques ... Une trentaine de réunions sont organisées sur tout le département pour donner les dernières informations sur les sujets importants : PAC, grippe aviaire, organisme unique, journées installation et transmission... Nous accompagnons individuellement chaque exploitation. Notre objectif est de donner la réponse la plus immédiate possible. Cela est particulièrement le cas, lors d'un conflit, d'un accident de la vie ou de toute situation difficile.

30
réunions
d'informa-
tions / an sur
tous les sujets

40
situations
conflituelles
traitées
par an

Depuis 2013, une vingtaine de dossiers urbanisme débloqués

600 conseils d'entreprises
(fiscal, juridique, expertise
judiciaire...) en 3 ans

4 job dating
organisés
140 emplois
proposés
60 pourvus

30
dossiers
agritourisme
accompagnés

Favoriser l'installation et maintenir la compétitivité des exploitations

L'entreprise agricole au coeur des actions

Favoriser l'installation, maintenir la compétitivité des exploitations, proposer un accompagnement dans la gestion de leur entreprise sont nos priorités. La Chambre d'agriculture a créé le Centre de l'Emploi et de la Formation (CEF) fin 2014 pour faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi. Il intervient également dans l'accompagnement des chefs d'exploitations ou les entreprises para-agricoles en ressources humaines et en formation. Son rôle est d'apporter du conseil, de l'expertise et une analyse. La Chambre d'agriculture à travers l'Association Agriculture et Tourisme travaille pour le développement des circuits-courts et l'agritourisme, source de diversification et de compléments de revenus des agriculteurs : approvisionnement des cantines scolaires, repas évènementiel ...

COMMUNICATION

Valoriser le métier et les pratiques des agriculteurs

Le métier, les efforts techniques et environnementaux, la qualité du travail des agriculteurs ne sont pas toujours connus du grand public. Nous avons voulu « inverser la vapeur » !

- Grâce à « Campagnes 47 » : cette revue est distribuée gratuitement 2 à 4 fois par an, dans tous les foyers du département.
- Grâce à des évènements : De Ferme en Ferme® avec ses 19 000 visites en un week-end, la journée départementale de l'élevage et ses 2 000 entrées et le Marché des Producteurs de Pays de Noël avec ses 8 000 acheteurs.

Bienvenue à la Ferme®, c'est 90 adhérents
Les Marchés des Producteurs de Pays®, saison estivale
178 adhérents, pour 21 sites. 80 000 visiteurs.
Vous souhaitez adhérer aux réseaux ? Tél : 05 53 77 83 49



Nous avons créé des outils diversifiés pour informer les agriculteurs : envois SMS, lettre *En direct de la Chambre*, *Campagnes 47 technique*, publications techniques, site Internet www.ca47.fr et le site dédié à l'emploi et à la formation www.agriemploifformation47.fr. La Chambre d'agriculture est présente sur les réseaux sociaux avec sa page Facebook @agriculture47. Si vous ne recevez pas la lettre en direct par courrier, contactez Fanny Marcati au 06 76 03 02 26 ou fanny.marcati@ca47.fr

Développement territorial

L'agriculture, 1^{er} levier économique du 47

La Chambre d'agriculture a développé depuis 2013 des partenariats étroits avec les collectivités territoriales. Ensemble, nous innovons sur des projets pour lesquels l'agriculture prend toute sa place.

Valorisation des friches Face au constat de terres inoccupées et non cultivées sur l'ensemble du territoire, les élus de la Chambre d'agriculture ont décidé de prendre le problème à bras le corps, de mener des investigations afin de proposer aux propriétaires de friches de remettre les terres en culture avec l'aide de leurs paysans voisins ou de jeunes qui cherchent à s'installer.

2015

1^{ère} étude en partenariat avec la SAFER, sur l'Agglo Agenaise : 900 hectares de terre pouvant revenir à l'agriculture sur un total de 3500 ha

2016-2017

poursuite sur Marmande et Villeneuve-sur-Lot avec le partenariat technique de la Société Forestière.

Contact :

Didier Sol au 06 75 74 77 65
didier.sol@ca47.fr

Vous faciliter la vie

Donner aux agriculteurs les moyens de produire est une des priorités du mandat des élus. Cela passe par la défense de l'irrigation, l'aménagement de lacs, la gestion des crises sanitaires, économiques ou climatiques, l'urbanisme, les zones vulnérables.. Sur tous les dossiers suivis, auprès de l'administration ou des politiques, les élus de la Chambre d'agriculture n'ont qu'un seul objectif : défendre les intérêts des agriculteurs.

Gestion de l'eau

Lac de Caussade

Déterminés, les élus de la Chambre d'agriculture relancent la construction du Lac de Caussade, sur la commune de Saint-Pierre-de-Caubel, projet à l'arrêt depuis 25 ans. Ce lac aura une double fonction : le soutien à l'étiage du Tolzac et l'irrigation des exploitations du secteur. Nous avons procédé à l'achat de foncier sur la commune de Pinel-Hauterive. Nous avons confié à la SAFER, sous convention, l'acquisition d'une trentaine d'hectares auprès des propriétaires. Les études environnementales sont en cours. Une demande de financement à la Région a été déposée au printemps et acceptée.

Contact : [Christophe Pineda](mailto:christophe.pineda@ca47.fr)
06 72 04 06 04
christophe.pineda@ca47.fr

Le lac aura une capacité de 920 000 m³ et sauvera l'activité de 17 agriculteurs dont 8 jeunes agriculteurs. Les travaux débutent en 2017.



68
C'est le nombre de lacs aménagés grâce à notre accompagnement

Originalité

Solidarité anti-grêle

Les élus de la Chambre d'agriculture de Lot-et-garonne ont mis en place en juin 2016 le réseau solidaire de lutte anti-grêle dans le département.

54 générateurs anti-grêle supplémentaires couvrent désormais la totalité du département. Une première en France où les uns protègent les autres, toutes cultures confondues. Nous avons mobilisé de nombreux partenaires institutionnels, privés et publics, pour participer au coût de fonctionnement et nous avons pu compter sur des agriculteurs bénévoles impliqués qui maillent tout le territoire. Le bilan de l'année est très positif et la deuxième campagne 2017 est lancée et financée !

Contact : [Emmanuel Maupas](mailto:emmanuel.maupas@ca47.fr)
06 08 22 99 25
emmanuel.maupas@ca47.fr



54
C'est le nombre de générateurs anti-grêle installés en 47

Redevance

SMEAG

Dès juillet 2015, à l'appel de la Coordination rurale 47 et de la Chambre d'agriculture, soutenus par d'autres syndicats, les irrigants ont été invités à ne pas payer leur redevance. Un acte fort, plus que justifié et suivi par une écrasante majorité d'agriculteurs. *Les efforts n'ont pas été vains, après des mois de négociation pied à pied... La part fixe passe de 65 % en 2014 à 15 % en 2016. Un combat que nous avons mené avec le soutien des FDSEA du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne. Si le Smeag n'a pas ménagé ses efforts pour impressionner les irrigants par moult rappels à l'ordre, la cohésion du syndicat et des irrigants aura été plus forte.*

Contact : Cellule hydraulique au 05 53 77 83 33

LES LACS ET AILLEURS ?

Demande de création annuelle :
40 en 47 (18 dans les Landes, 15 dans le Gers, 0 dans le Tarn-et-Garonne)
Autorisation ou déclaration annuelle
80 pour le 47 depuis 2011 (7, dans les Landes depuis 2012)
Volume autorisé depuis 5 ans
Plus de 2 millions de m³ en 47 (385 000 m³ dans la Vienne)

Jusqu'en 2015 dans les départements comme le Gers ou la Dordogne, tous les projets individuels étaient systématiquement rejetés par l'administration. Depuis cela s'est amélioré, notamment parce que les agriculteurs des départements voisins ont pu s'inspirer de ce qui est fait en 47 depuis 2011 (date de signature du PDPE).



ORGANISME UNIQUE EN 47 C'EST :

- Pas de cotisation pour les irrigants
- 1^{er} département à obtenir l'autorisation pour 6 ans et le seul département à l'avoir eue pour 15 ans sur le Dropt
- Des coûts d'étude maîtrisés (18 000 euros en 47, 50 000 euros pour les autres départements !)

Contact : Organisme Unique au 05 53 77 83 33

ZONES VULNERABLES

ET ZONES DEFAVORISEES

La Chambre d'agriculture accompagne les syndicats agricoles et les élus locaux par la rédaction d'argumentaires techniques pour contester l'extension du zonage en zones vulnérables et dernièrement pour dénoncer la réduction des zones défavorisées.

innovation

Expérimentation 2016 : la gestion par des drones en blé tendre. 17 exploitants engagés, 460 ha suivis et 41 vols. Contact : [Cédric Jaffry](mailto:cedric.jaffry@ca47.fr) au 06 71 42 07 82 cedric.jaffry@ca47.fr

La lettre En Direct de la Chambre est éditée par la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne.
Directeur de Publication : Serge Bousquet-Cassagne, Président
Rédaction et PAO : F. Marcati - Crédits photo : CDA47 -
Date de fin d'écriture : 11-01-2017
Impression : CDA47 - N°60-2017